



CONVENTION PHOTOGRAPHE – ASSOCIATION « OFF DE PERPIGNAN »

Du 31 août au 14 septembre 2019

PREAMBULE

Depuis 1995, le Off du Photoreportage, en marge du Festival « Visa pour l'Image-Perpignan », a été créé par les commerçants et pour les commerçants. Il se déroule dans de nombreux lieux d'expositions en favorisant majoritairement les commerces du centre-ville. Son concept et son dynamisme lui ont donné au fil des années, une notoriété auprès du grand public. Il est important de pérenniser l'image du festival Off, tant sur la qualité des expositions que sur la qualité des lieux dans lesquels elles sont présentées.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Entre les soussignés:

L'association "Off de Perpignan" représentée par

Monsieur Didier HOIRY, Président

D'une part,

Et Le photographe représenté par

.....

D'autre part,

Le photographe s'engage à respecter les clauses ci-dessous :

- Le photographe s'engage pour la période du **samedi 31 août au samedi 14 septembre 2019** dans le cadre du festival Off à exposer dans le lieu d'exposition attribué par l'organisateur. Les lieux sont des commerces, des magasins avec des ouvertures et des fermetures propres à leur activité (restaurants, cafés, banques, magasins...).
- Le photographe s'engage à exposer durant le festival Off, le nombre et les photos retenues lors de la sélection en thème libre ou en photoreportage.
- Le photographe s'engage à respecter le format demandé par les organisateurs.
- Il est demandé une certaine rigueur dans la présentation à savoir : légender l'exposition. De plus, les photos doivent être encadrées ou présentées sur un support de 2mm d'épaisseur minimum. En accord avec le lieu, le photographe a la possibilité d'accrocher dès le jeudi précédent l'inauguration. Dans tous les cas, l'accrochage devra être terminé le samedi midi.
- L'organisation de l'exposition est entièrement à la charge du photographe en concertation avec son lieu d'exposition (tirage, encadrement, réception des photos, accrochage, etc...)
- **Il est important de préciser que l'organisation et les frais liés au vernissage de l'exposition sont à la charge des lieux d'exposition en accord avec l'exposant ou le collectif (Se référer à la convention signée entre le lieu**

d'exposition et l'association Festival Off de Perpignan). Attention, au-delà de 25 invités conviés par le photographe, celui-ci s'engage à participer aux frais de cocktail du vernissage.

- **L'exposant est responsable de l'exposition.** Même si le lieu d'exposition met tout en œuvre pour protéger l'exposition accueillie, il est recommandé à l'auteur de prévoir une assurance pour son exposition.

- La vente directe sur le lieu d'exposition ainsi que l'affichage des prix ne sont pas autorisés. Toutefois les relations commerciales sont permises en accord avec le commerçant exposant.

- Le photographe autorise l'association « Off de Perpignan » à **publier la photo de communication** de son exposition, qu'il aura lui-même déterminée lors du dépôt du dossier de présélection, **sur tous supports existants ou à venir ayant trait au festival Off.**

- Le nom du « Festival Off Perpignan » et/ou son logo devront figurer sur tous les documents de communication liés à l'exposition.

- Le photographe accepte que **l'exposition soit utilisée sur tout support existant ou à venir lié à la communication du festival, qui s'engage à y faire figurer le nom de l'auteur.**

- Il est interdit d'utiliser le logo et l'appellation Festival Off sans l'autorisation de l'association Off de Perpignan sous peine de poursuites judiciaires.

- Votre présence à l'inauguration, au vernissage de votre exposition et à la soirée de remise des prix, sauf cas de force majeure, est vivement souhaitée. De plus, nous vous demandons **d'être joignable à tout moment pendant la période du festival.**

L'association « Off de Perpignan » s'engage à :

- Informer le photographe du lieu d'exposition qui lui est attribué
- Assurer la communication du Off : presse, affiches, guides, médias, partenaires
- Assurer l'organisation de la conférence de presse, de l'inauguration et de la remise des prix
- Assurer un conseil technique en la personne de **Michelle Sans** – T. 04 68 35 98 95 – M. 07 88 26 47 56 – m.sans@pyrenees-orientales.cci.fr

**Je certifie sur l'honneur de ne pas
Etre photographe professionnel.**

Fait à Perpignan, le

En deux exemplaires

**Si je suis inscrit en tant que
Microentrepreneur :
N° siret :
J'atteste que mes revenus
principaux ne sont pas issus
du monde photographique**

**Le Président de l'association
« Off de Perpignan »**

Le photographe

Faire précéder la signature de la mention
«Lu et approuvé, bon pour accord » écrite à la main.

